

Grande glycérie



© CBNB, H. Guillon

FAMILLE : *Poaceae*

SYNONYMES :

Glyceria spectabilis Mert. & K.
Glyceria aquatica Wahlberg

NOMS VERNACULAIRES :

Grande glycérie
Glycérie aquatique
Glycérie très élevée

TYPE BIOLOGIQUE : Hélophyte

TAILLE : 60-250 cm

PERIODE FLORAISON : Juin - Août

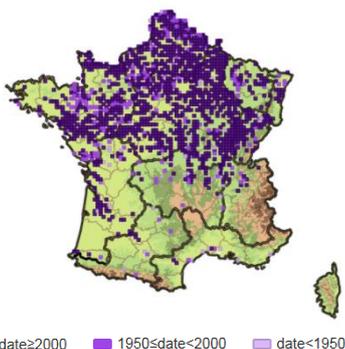
STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

• *Aucun*

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

• *Aucun*

RÉPARTITION EN FRANCE



Source : <https://siflore.fcbn.fr>, consulté le 20/10/2020

■ date ≥ 2000 ■ 1950 ≤ date < 2000 ■ date < 1950

© CBNB, E. Burguin

Glyceria maxima (Hartm.) Holmb.



Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Tiges dressées, très robustes (jusqu'à 1 cm de large)

Système racinaire : Souche rampante

Feuilles : Feuilles planes, larges d'environ 1 cm, très longues ; ligule courte, arrondie

Inflorescence : Panicule très ample, étalée en tous sens

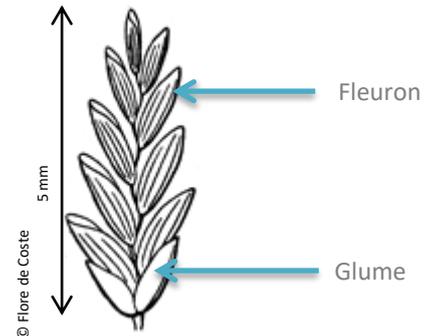
Fleurs : Epillets nombreux et petits (longs d'env. 5 mm), à 5-9 fleurons

Fruits : Caryopses allongés, à face ventrale sillonnée



© J.-C. Abadie

Feuilles de *Glyceria maxima*



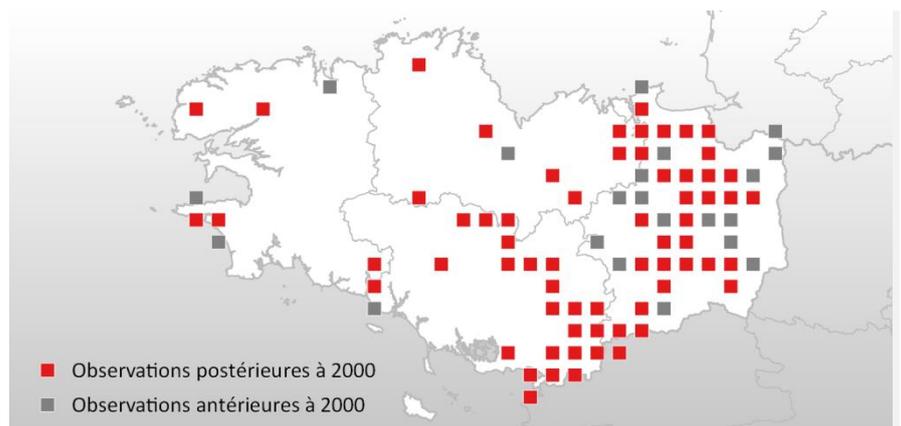
Epillet de *Glyceria maxima*

Milieu de vie

Prairies humides à marécageuses, roselières, mégaphorbiaies, bord des eaux et fossés.

La Grande Glycérie indique des eaux moyennement riches à riches en éléments nutritifs.

Répartition de l'espèce en Bretagne



■ Observations postérieures à 2000
■ Observations antérieures à 2000

Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020
Carte de répartition actualisée en ligne sur [eCalluna](https://eCalluna.fcbn.fr)



Confusions possibles

Il existe un risque de confusion avec les autres grandes Poacées que l'on retrouve en roselière et en mégaphorbiaie et qui forment également des colonies importantes ; notamment la Baldingère (*Phalaris arundinacea* L.) et le Roseau commun (*Phragmites australis* (Cav.) Trin. ex Steud).

La Grande Glycérie (*Glyceria maxima* (Hartm.) Holmb.) est la plus robuste des trois espèces (tige jusqu'à 1 cm de large). Il est possible de les différencier en regardant leur ligule.

Toutes ces espèces sont indicatrices de zone humide et figurent sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb.	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud	<i>Phalaris arundinacea</i> L.
Ligule membraneuse, longue de 2-4(-6) mm, tronquée-arrondie, généralement brusquement contractée en un court apicule médian	Ligule formée de nombreux poils	Ligule membraneuse, longue de (3-)5-10(-15) mm, obtuse à subaigüe, devenant souvent dentée ou frangée



Glyceria maxima



Phragmites australis



Phalaris arundinacea

© Dessins : Flore de Coste